

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3248

20 décembre 2013

SOMMAIRE

Astragal S.à r.l.	155904	Kingfisher International Holdings Limited - Luxembourg Branch	155863
Cavesco S.A.	155881	Landco S.A.	155859
Filip S.à r.l.	155865	Landlords Invest S.A.	155859
Filip S.à r.l.	155866	Lapithus Servicing S.à r.l.	155869
Filip S.à r.l.	155867	Laser Développement S.A.	155859
Filip S.à r.l.	155868	Le Bac S.à r.l.	155859
Filmod International S.A.	155868	Leopard Germany Property 1 S.à r.l. ...	155861
Filmod International S.A.	155869	Leopard Germany Property 2 S.à r.l. ...	155862
Financial Planning and Development Hold- ing SPF SA	155869	Leopard Germany Property 3 S.à r.l. ...	155862
Financial Planning and Development Hold- ing SPF SA	155869	Leopard Germany Property Ed 4 S.à.r.l.	155860
Fondation Romi	155865	Leopard Germany Property ME 1 S.à.r.l.	155860
Fondation Romi	155866	Leopard Germany Property ME 2 S.à.r.l.	155861
Fondation Romi	155867	Leopard Holding Company S.à.r.l.	155863
Förch S.N.C.	155869	Leopard Holding Germany 1 S.à.r.l.	155863
Formengroup S.A.	155870	Louvale Management S.à r.l - SPF	155864
GO Partenaires 3	155864	LSREF3 Lagoon GP	155901
GP-6 Resi LBC Vesta S.à r.l.	155870	LSREF3 Lux Investments I S.à r.l.	155901
Grafhill Sàrl	155870	Miralux S.A.	155859
GRB S.A.	155864	Mondello S.à r.l.	155858
Green Park Luxembourg Holding 1, S.à r.l.	155868	Montebello Finances	155858
Hathor SPF S.A.	155864	Montebello Finances	155858
Himamia S.A.	155864	MP & Silva Holding S.A.	155896
I-Am-Invest S.A.	155868	New NIS Holdings S.à r.l.	155858
ICT Luxembourg G.m.b.H.	155861	Obar S.à r.l.	155858
Il Cosmetics Poland S.A.	155862	Patinvest S.A.	155870
Immo Luxembourg S.à r.l.	155860	Remich Holding I, S.à r.l.	155904
Inada S.à r.l.	155860	Royal Hamilius-Bureaux S.A.	155891
Invesco Aberdeen Hotel Investment S.à r.l.	155868	Ship Luxembourg Blackjack 1 S.à r.l.	155873
Isoflam S.à.r.l.	155903	Shire Ireland Finance Limited, Luxem- bourg Branch	155871
IWI International Wealth Insurer	155861		

Mondello S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5886 Alzingen, 516A, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 145.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013166203/9.

(130203377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Montebello Finances, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 81.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013166205/9.

(130203347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Montebello Finances, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 81.805.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 5 novembre 2013 a reconduit les mandats d'administrateur de:

- Madame Céline LE GALLAIS-FREY, présidente de société, demeurant à CH-1260 Nyon, 12, Chemin du Lac;
 - Monsieur Jean-Jacques FREY, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1090 La Croix-sur-Lutry;
 - Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;
- leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2014.

L'Assemblée a également reconduit le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société anonyme BDO Audit, avec siège à L-1653 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2014.

Pour extrait conforme
MONTEBELLO FINANCES
Société anonyme

Référence de publication: 2013166204/18.

(130203346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

New NIS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 170.784.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013166206/9.

(130203025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Obar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 13, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 103.833.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013166227/9.

(130202882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Landco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 54, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 108.537.

Ancienne référence de publication: L080063487

Les comptes annuels rectificatifs de la publication numéro L080063487 au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013166156/11.

(130203231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Landlords Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 6, Beelerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 168.172.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013166157/10.

(130202896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Laser Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 73.354.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013166158/11.

(130203141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Le Bac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 137.422.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013166162/9.

(130203114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Miralux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 27, Zone d'Activité Op Zaemer.
R.C.S. Luxembourg B 95.817.

EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 2013 la décision suivante:

- d'accepter, à compter du 26 novembre 2013, la nomination de Monsieur MARECHAL Nicolas, domicilié à L-9189 VICHTEN, 1, rue Knapp, en tant qu'administrateur-délégué, pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 27 novembre 2013.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013166201/13.

(130203350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Leopard Germany Property Ed 4 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.845.

EXTRAIT

En date du 16 septembre 2013, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer son siège social du 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, à 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, avec effet immédiat.

En outre, l'adresse professionnelle du/des gérant(s) suivant(s) de la société est désormais au 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg:

- Mr Robert Kimmels

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Référence de publication: 2013166140/17.

(130202961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Leopard Germany Property ME 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.011.

EXTRAIT

En date du 16 septembre 2013, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer son siège social du 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, à 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, avec effet immédiat.

En outre, l'adresse professionnelle du/des gérant(s) suivant(s) de la société est désormais au 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg:

- Mr Robert Kimmels

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Référence de publication: 2013166141/17.

(130202960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Immo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 1, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 83.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013166105/10.

(130203218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Inada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 2, rue Sébastien Conzémus.

R.C.S. Luxembourg B 148.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le jeudi 28 novembre 2013.

Référence de publication: 2013166107/10.

(130202998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

ICT Luxembourg G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 6, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 106.339.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013166101/10.

(130203177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

IWI International Wealth Insurer, Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 39.593.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Référence de publication: 2013166121/10.

(130202833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Leopard Germany Property ME 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.040.

EXTRAIT

En date du 16 septembre 2013, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer son siège social du 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, à 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, avec effet immédiat.

En outre, l'adresse professionnelle du/des gérant(s) suivant(s) de la société est désormais au 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg:

- Mr Robert Kimmels

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Référence de publication: 2013166142/17.

(130202959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Leopard Germany Property 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 152.687.

EXTRAIT

En date du 16 septembre 2013, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer son siège social du 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, à 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, avec effet immédiat.

En outre, l'adresse professionnelle du/des gérant(s) suivant(s) de la société est désormais au 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg:

- Mr Robert Kimmels

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Référence de publication: 2013166143/17.

(130202924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Leopard Germany Property 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 152.689.

EXTRAIT

En date du 16 septembre 2013, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer son siège social du 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, à 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, avec effet immédiat.

En outre, l'adresse professionnelle du/des gérant(s) suivant(s) de la société est désormais au 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg:

- Mr Robert Kimmels

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 novembre 20113.

Référence de publication: 2013166144/17.

(130202923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Leopard Germany Property 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 152.690.

EXTRAIT

En date du 16 septembre 2013, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer son siège social du 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, à 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, avec effet immédiat.

En outre, l'adresse professionnelle du/des gérant(s) suivant(s) de la société est désormais au 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg:

- Mr Robert Kimmels

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 novembre 20113.

Référence de publication: 2013166145/17.

(130202922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Il Cosmetics Poland S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 166.973.

Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration par voie circulaire du 14 novembre 2013

Conformément à l'article 12 des statuts, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité de:

déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur David WEIJBER, né le 13/03/1976 à Bjorkvik (Suède) et demeurant au 9, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

Monsieur David WEIJBER portera le titre d'Administrateur-délégué de la société et la société pourra être engagée par la signature individuelle d'un administrateur-délégué ou par la co-signature obligatoire d'un administrateur-délégué et d'un administrateur pour toutes les affaires relevant de la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

IL COSMETICS POLAND S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013166104/20.

(130203007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Kingfisher International Holdings Limited - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 147.359.

—
EXTRAIT

La société Zeus Land Investments Limited, une société de droit anglais, ayant son siège social au 3, Sheldon Square, W26PX Paddington, Londres, inscrite au registre Companies House sous le numéro 00601220, en sa qualité d'associé unique de la société Kingfisher International Holdings Limited, une société de droit anglais, ayant son siège social au 3, Sheldon Square, W26PX Paddington, Londres, inscrite au registre Companies House sous le numéro 02558762 a pris acte de la démission comme administrateur de M. Paul MOORE en date du 14 juin 2013 et de M. Kevin O'BYRNE en date du 21 février 2013 et nommé comme nouvel administrateur avec effet au 14 juin 2013 Madame Kathryn Barbara HUDSON, née le 31 août 1974 et demeurant professionnellement au 3, Sheldon Square, Paddington, London W2 6PX, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013166130/20.

(130203096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Leopard Holding Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 150.831.

—
EXTRAIT

En date du 30 septembre 2013, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer son siège social du 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, à 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, avec effet immédiat.

En outre, l'adresse professionnelle du/des gérant(s) suivant(s) de la société est désormais au 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg:

- Mr Robert Kimmels

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Référence de publication: 2013166146/17.

(130202974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Leopard Holding Germany 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 165.800,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 152.771.

—
EXTRAIT

En date du 30 septembre 2013, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer son siège social du 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, à 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, avec effet immédiat.

En outre, l'adresse professionnelle du/des gérant(s) suivant(s) de la société est désormais au 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg:

- Mr Robert Kimmels

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Référence de publication: 2013166147/17.

(130202973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Hathor SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 59.039.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013166092/9.

(130203105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Himamia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013166093/9.

(130203328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

GRB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRB S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013166089/12.

(130203195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

GO Partenaires 3, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.421.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société le 21 octobre 2013

Le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 21 octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013166087/13.

(130203359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Louvale Management S.à r.l - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 181.752.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 novembre 2013.

Référence de publication: 2013166151/11.

(130203108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Filip S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 106.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013166048/10.

(130202846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Fondation Romi, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 24, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg G 135.

*Rectificatif du dépôt du 29.10.2010 référence L100165523.03 concernant les comptes et Budget 2006
Bilan au 31.12.2006*

		ACTIF
ACTIFS CIRCULANTS		101 930,00 €
KREDIETBANK C/C	550,28 €	
KREDIETBANK TERME	101 379,72 €	
TOTAL DE L'ACTIF		<u>101 930,00 €</u>
		PASSIF
CAPITAUX PROPRES		101 391,80 €
CAPITAL	49 578,70 €	
RESULTATS REPORTES	49 722,70 €	
BENEFICE DE L'EXERCICE	2 090,40 €	
DETTES		538,20 €
FRAIS A PAYER	538,20 €	
TOTAL DU PASSIF		<u>101 930,00 €</u>

Compte de profits et Pertes de l'exercice 2006

	DEBIT	CREDIT
INTERETS CREDITEURS		2 560,35 €
DON DE M. DAM BACH HERVE		500,00 €
FRAIS DE COMPTABILITE ET BILAN	538,20 €	
FRAIS BANCAIRES	431,75 €	
BENEFICE DE L'EXERCICE	<u>2 090,40 €</u>	
TOTAUX:	<u>3 060,35 €</u>	<u>3 060,35 €</u>

Je vous adresse ci-joint le budget approximatif de la Fondation ROMI A.S.B.L. pour l'année 2006.

Recettes:

Intérêts provenant du compte à terme:	1.700,00 €
Dons à recevoir:	<u>0,00 €</u>
Total:	1.700,00 €

Dépenses:

Dons à attribuer:	0,00 €
Frais:	<u>800,00 €</u>
Total:	800,00 €

Budget établi le 14/02/2006 par:

Fiduciaire Joseph TREIS s.à r.l.
57, avenue de la Faïencerie
L-1510 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Raymond DAMBACH.

Référence de publication: 2013166068/44.

(130203062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Filip S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 106.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013166049/10.

(130202847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Fondation Romi, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 24, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg G 135.

*Rectificatif du dépôt du 29.10.2010 référence L100165525.03 concernant les comptes et Budget 2005
Bilan au 31.12.2005*

		ACTIF
ACTIFS CIRCULANTS		99 801,40 €
KREDIETBANK C/C	357,03 €	
KREDIETBANK TERME	99 444,37 €	
TOTAL DE L'ACTIF		99 801,40 €
		PASSIF
CAPITAUX PROPRES		99 301,40 €
CAPITAL	49 578,70 €	
RESULTATS REPORTES	48 286,61 €	
BENEFICE DE L'EXERCICE	1 436,09 €	
DETTES		500,00 €
FRAIS A PAYER	500,00 €	
TOTAL DU PASSIF		99 801,40 €

Compte de profits et Pertes de l'exercice 2005

	DEBIT	CREDIT
INTERETS CREDITEURS		1 768,15 €
DON DE M. DAMBACH HERVE		500,00 €
FRAIS DE COMPTABILITE ET BILAN	500,00 €	
FRAIS BANCAIRES	332,06 €	
BENEFICE DE L'EXERCICE	1 436,09 €	
TOTAUX:	2 268,15 €	2 268,15 €

Je vous adresse ci-joint le budget approximatif de la Fondation ROMI A.S.B.L pour l'année 2005.

Recettes:

Intérêts provenant du compte à terme:	1.700,00 €
Dons à recevoir	0,00 €
Total:	1.700,00 €

Dépenses:

Dons à attribuer:	0,00 €
Frais:	500,00 €
Total:	500,00 €

Budget établi le 16/02/2005 par:

Fiduciaire Joseph TREIS s.à r.l.
57, avenue de la Faïencerie
L-1510 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Raymond DAMBACH.

Référence de publication: 2013166069/44.

(130203063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Fondation Romi, Etablissement d'Utilité Publique.

 Siège social: L-1140 Luxembourg, 24, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg G 135.

 Rectificatif du dépôt du 29.10.2010 référence L100165521.03 concernant les comptes et Budget 2007
Bilan au 31.12.2007

		ACTIF
ACTIFS CIRCULANTS		104 876,18 €
KREDIETBANK C/C	612,03 €	
KREDIETBANK TERME	104 264,15 €	
TOTAL DE L'ACTIF		104 876,18 €
		PASSIF
CAPITAUX PROPRES		104 337,98 €
CAPITAL	49 578,70 €	
RESULTATS REPORTES	51 813,10 €	
BENEFICE DE L'EXERCICE	2 946,18 €	
DETTES		538,20 €
FRAIS A PAYER	538,20 €	
TOTAL DU PASSIF		104 876,18 €

Compte de profits et Pertes de l'exercice 2007

	DEBIT	CREDIT
INTERETS CREDITEURS		3 384,43 €
DON DE M. DAMBACH HERVE		538,20 €
FRAIS DE COMPTABILITE ET BILAN	538,20 €	
FRAIS BANCAIRES	438,25 €	
BENEFICE DE L'EXERCICE	2 946,18 €	
TOTAUX:	3 922,63 €	3 922,63 €

Je vous adresse ci-joint le budget approximatif de la Fondation ROMI A.S.B.L. pour l'année 2007.

Recettes:

Intérêts provenant du compte à terme:	2.500,00 €
Dons à recevoir:	0,00 €
Total:	2.500,00 €

Dépenses:

Dons à attribuer:	0,00 €
Frais:	1.000,00 €
Total:	1.000,00 €

Budget établi le 16/02/2007 par:

 Fiduciaire Joseph TREIS s.à r.l.
57, avenue de la Faïencerie
L-1510 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Raymond DAMBACH.

Référence de publication: 2013166070/44.

(130203064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Filip S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

 Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 106.554.

 Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013166050/10.

(130202848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Filip S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 106.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013166051/10.

(130202849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Filmood International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 63.875.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013166052/10.

(130203241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

I-Am-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 73.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013166095/9.

(130203142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Invesco Aberdeen Hotel Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.687.

Der Jahresabschluss zum 30. Juni 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013166096/9.

(130203048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Green Park Luxembourg Holding 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 7.970.475,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 115.469.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Tony WHITEMAN, en sa qualité de gérant de la Société, doit désormais se lire comme suit:
14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Green Park Luxembourg Holding 1, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013166083/16.

(130203219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Filmod International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 63.875.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013166053/10.

(130203247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Financial Planning and Development Holding SPF SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 80.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013166054/10.

(130203130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Financial Planning and Development Holding SPF SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 80.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013166055/10.

(130203131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Förch S.N.C., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9764 Marnach, 17, rue de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 de la société en nom collectif de droit française, FÖRCH S.N.C., avec siège social à F-77950 Montereau-sur-le-Jard, ZAE «Le Marchais Renard», Aubigny, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 28 novembre 2013.

Référence de publication: 2013166078/12.

(130203291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Lapithus Servicing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.177.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Warren Justice

Gérant

Référence de publication: 2013166136/12.

(130203074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Grahill Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 163.618.

Ce dépôt remplace le dépôt enregistré à Luxembourg et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 13/08/2013 sous la référence L130142012.

Veuillez prendre note de la dénomination correcte de l'associé suivant:

The 1969 Discretionary Settlement (No. 2)

enregistrée sous la forme d'un trust 33972 85040 (tax identification)

100, Dudley Road East

B60 3DY Oldbury, West Midlands

Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Grahill SARL*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013166082/20.

(130203076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Formengroup S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 75.171.

Nous, FFF MANAGEMENT & TRUST S.A., domiciliataire de la société FORMENGROUP S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le matricule B-75.171, confirmons que le siège social de ladite société au 15, boulevard Roosevelt L-2450 Luxembourg, est dénoncé à compter du 21 novembre 2013 et que par conséquent la convention de domiciliation conclue le 3 janvier 2013 entre les sociétés FFF MANAGEMENT & TRUST S.A. et FORMENGROUP S.A. est résiliée d'office à cette date en vertu de l'article 5.2 de ladite convention.

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

Référence de publication: 2013166073/13.

(130203185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

GP-6 Resi LBC Vesta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 27 Novembre 2013.

Référence de publication: 2013166088/10.

(130203086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Patinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 21.360.

Extrait des résolutions prises par voie circulaire en date du 15 novembre 2013

Le siège social de la Société est transféré du 412 F route d'Esch, L- 2086 Luxembourg au 5 rue Alphonse Weicker, L - 2721 Luxembourg avec effet immédiat.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013166246/11.

(130203161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Shire Ireland Finance Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 181.521.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE**1. Succursale.**

- Dénomination: Shire Ireland Finance Limited, Luxembourg Branch (la «Succursale»)
- Date d'établissement: 5 novembre 2013
- Siège social: 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg
- Activités:

La gestion et l'administration de certaines opérations financières de la Société indépendamment de toute activité menée au siège social irlandais de la Société.

Le Président a déclaré qu'il a été proposé que la Société exerce, à travers sa filiale les activités suivantes:

(A) demander, établir, créer, acheter ou acquérir de toute autre manière, vendre ou disposer de toute autre manière, détenir des brevets, marques, droits d'auteur, brevets d'invention, modèles déposés, licences, concessions, et tout autre élément similaire conférant un droit d'usage exclusif ou non exclusif ou des droits d'utilisation limités, ou toute information confidentielle ou autre information et toute invention, et exploiter, tirer profit, utiliser, exercer, développer ou accorder des licences portant sur la propriété, les droits et les informations détenus conjointement par la Société et toute personne, entité, association, ou société détenant directement ou indirectement des participations dans la Société, ou toute filiale directe ou indirecte, ou affiliée de quelque manière que ce soit à la Société;

(B) emprunter ou réunir des sommes d'argent ou de capital de quelque manière que se soit et selon des conditions et pour des objets que le conseil de gérance estimera appropriés ou opportuns, individuellement, conjointement et/ou solidairement avec toute autre personne ou société, y compris, sans préjudice des dispositions qui précèdent, par l'émission d'obligations ou titres obligataires garantis (perpétuels ou autres) ou autrement, et d'assurer, avec ou sans contrepartie, le remboursement ou paiement de sommes d'argent empruntées ou exigibles, ou de toute dette, obligation ou passif de la Société ou de toute autre personne ou société de telle manière et selon des conditions telles que le conseil de gérance estimera appropriées ou opportunes et, en particulier, par hypothèque, charge, privilège, gage, obligation ou toute autre sûreté quelque soit sa nature et sa description, perpétuelle ou non, grevant tout ou partie de la propriété de la Société, présente ou future, et acquérir, rembourser ou acquitter de telles sûretés et accepter des contributions en capital de toute personne ou société de quelque manière que se soit, dans des conditions et pour des finalités que le conseil de gérance estimera appropriées ou opportunes;

(C) prêter et avancer des sommes d'argent ou d'autres biens ou accorder des crédits ou des avantages financiers à toute société holding, filiale ou société affiliée, ou toute autre société associée d'une manière ou d'une autre à la Société, ou à ladite société holding, filiale ou société affiliée, ou à toute autre société dans laquelle la Société a un intérêt financier direct ou indirect de quelque manière que se soit, avec ou sans sûreté et avec ou sans versement d'intérêt et selon les conditions que le conseil de gérance de la Société estimera appropriées et opportunes;

(D) garantir, indemniser, accorder des indemnités, s'engager dans tout cautionnement ou obligation conjointe, ou de toute autre manière soutenir ou assurer, par tout engagement formel, indemnité ou engagement personnel, ou en hypothéquant, grevant, gageant ou octroyant un privilège ou autre sûreté sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs), ou par l'un quelconque ou plusieurs de ces moyens ou tout autre moyen, et que ce soit en support d'une telle garantie, indemnité, cautionnement ou obligation conjointe ou autrement, selon les conditions que le conseil de gérance de la Société jugera appropriées, concernant le paiement de toute dette ou l'exécution ou la décharge de tout contrat, obligation ou responsabilité de toute société mère, filiale directe ou indirecte, ou de toute autre société affiliée de quelque manière que ce soit à la Société, ou à ladite société holding, filiale directe ou indirecte, ou toute autre société dans laquelle la Société détient une participation financière directe ou indirecte (y compris, sans préjudice des dispositions qui précèdent, le paiement de tout capital, principal, dividendes ou intérêt sur tous titres, actions, obligations, obligations convertibles en actions, dettes ou tout autre cautionnement de toute personne, autorité ou société) y compris, sans préjudice des dispositions qui précèdent, toute société étant actuellement la société mère de la Société tel que défini dans l'article 155 de la loi irlandaise des sociétés de 1963 (Irish Companies Act 1963 tel que modifiée, ou toute autre filiale (au sens dudit article 155) de la société mère ou filiale de la Société, ou autrement affiliée à la Société;

(E) acquérir et détenir une participation de contrôle et toute autre participation dans le capital social ou emprunté de toute société ou sociétés;

(F) en tant que fin en soi, ou à toute autre fin, que ce soit de réaliser un profit, d'éviter une perte, de gérer un risque lié à l'emploi d'une devise ou à l'application d'un taux d'intérêt, ou tout autre risque, s'engager dans des opérations de change, des transactions portant sur des taux d'intérêts ou incluant des transactions de marchandises, ainsi que d'autres transactions dérivées et/ou de trésorerie, et toute autre opération financière ou autre, y compris (sans préjudice des dispositions qui précèdent) de la titrisation, de la trésorerie et/ou des transactions financières structurées, de quelque nature, de quelque manière, selon quelques conditions et pour quelque propos que ce soit, y compris, sans préjudice de

ce qui précède, toute transaction conclue en rapport avec ou ayant pour finalité, ou susceptible d'avoir pour finalité, d'éviter, réduire, minimiser, couvrir ou autrement de gérer le risque de toute perte, frais, dépense ou responsabilité provenant, ou qui pourrait provenir, directe ou indirectement, d'un ou plusieurs changements de taux d'intérêt, de taux de change, de prix, de valeur de toute propriété, bien, marchandise, indice ou passif, ou suite à tout autre risque ou facteur affectant l'activité de la Société, incluant de manière non limitative des négociations portant sur des acquisitions, ventes ou autres, exprimées en monnaie étrangère, contrats de change au comptant, et/ou contrats de change à terme, futurs, options, contrats de taux à terme, «swaps», «caps», «floors», «collars» et/ou toute autre devise, taux d'intérêt, marchandise ou tout autre contrat de couverture, trésorerie ou autres accords de structuration financière et tous autres instruments assimilés ou dérivés de ce qui précède;

(G) accorder, transmettre, céder, transférer, échanger ou autrement aliéner ou disposer de toute propriété de la Société, quelque soit sa nature, que se soit pour un prix, une contrepartie, une somme ou toute autre rendement, qui soit égal ou inférieur à la valeur de marché des actions, obligations ou sûretés, et que se soit par donation ou par tout autre moyen jugé approprié ou opportun par le conseil de gérance de la Société et dans le cas où la propriété consiste en une propriété immobilière, accorder un bail à un prix égal ou inférieur à la valeur de marché ou considérablement supérieur ou à titre gratuit, soumis ou non à des engagements et restrictions que le conseil de gérance de la Société jugera appropriés;

(H) vendre, aliéner ou disposer de toute autre manière de tout ou partie de l'activité ou de la propriété de la Société détenue à travers la Succursale, soit partiellement soit en totalité, en échange de toute contrepartie que le(s) gérant(s) de la Succursale jugera/jugeront adéquat, et en particulier contre toute participation, obligation, emprunt ou sûreté appartenant à toute personne, association, société ou personne morale; et

(I) payer tout ou partie des frais encourus en relation avec la promotion, la création, l'établissement et l'enregistrement de la Succursale, ou de s'accorder avec toute personne, association, société ou personne morale de payer lesdits frais, et de payer des commissions à des courtiers et autres agents pour souscrire, placer, vendre et garantir la souscription de toute action ou sûreté.

- Représentants permanents de la Société pour l'activité de la Succursale et pouvoirs:

* Monsieur Franck Doineau avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

* Monsieur Léonard de Waal avec adresse professionnelle 7 A rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg

Les gérants de la Succursale sont habilités à signer tout document pour le compte de la Succursale, y compris toute modification que les gérants de la Succursale jugeront appropriée à leur discrétion absolue, et d'entreprendre toutes les démarches qu'ils jugeront utiles en rapport avec l'application ou la réalisation de l'objet de la Succursale et de ses activités.

Plus spécifiquement (mais sans y être limités), les fonctions et pouvoirs des gérants de la Succursale comprennent, notamment, ce qui suit:

(A) Prendre en charge l'ouverture d'un (1) ou plusieurs comptes bancaires, en dollars américains auprès de Citibank International pic (Luxembourg Branch) au nom de la Succursale pour les besoins de la réalisation de l'objet et des activités de la Succursale et faire fonctionner ce(s) compte(s);

(B) Négocier, approuver, et conclure un contrat, pour le compte de la Succursale, avec Shire Holdings Europe No. 2 S.à r.l., de sorte à sous-louer un bureau situé 7A rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, nécessaire à l'exercice de l'activité de la Succursale;

(C) Négocier, approuver, et conclure des contrats de services avec des prestataires de services pour obtenir une assistance dans toute tâche administrative de la Succursale qui s'avérerait nécessaire;

(D) Embaucher les employés nécessaires pour les affaires et l'administration de la Succursale et négocier, approuver et conclure des contrats de travail à cet effet;

(E) Organiser et surveiller le fonctionnement quotidien des affaires de la Succursale incluant la préparation des rapports de gestion, financiers, et comptables;

(F) Prendre part à l'administration des affaires et de la comptabilité générale et aux obligations de reporting de la Succursale, et remplir les obligations administratives de la Succursale incluant le dépôt des déclarations appropriées auprès du registre du commerce et des sociétés luxembourgeois;

(G) S'assurer que les engagements de la Succursale sont compatibles avec la loi luxembourgeoise, incluant ses obligations fiscales; et

(H) Réaliser toutes les tâches associées à l'activité de la Succursale.

2. Société.

- Dénomination: Shire Ireland Finance Limited (la «Société»)

- Forme: limited company

- Siège social: 5 Riverwalk, Citywest Business Campus, Dublin 24, Ireland

- Enregistrée auprès du Companies Registration Office irlandais sous le numéro 506467

- Personnes qui ont le pouvoir d'engager la Société à l'égard des tiers et de la représenter en justice:

Conseil d'administration, composition:

- Richard Lucas, demeurant 1 Litchfield Drive, Fleet Hampshire, GU51 1DH, Royaume-Uni;
- Michael Garry, demeurant Landenstown, Sallins, Co Kildare;
- Anne-Marie Dempsey, demeurant 5, Marine Avenue, Sandycove, Co Dublin.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Pour Shire Ireland Finance Limited

Signature

Référence de publication: 2013158212/124.

(130193549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Ship Luxembourg Blackjack 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 181.463.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fourth of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"SHIP Luxco 1 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154678, here represented by Mrs Linda Harroch, lawyer, with professional address in Howald, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on the 4th of November 2013.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "Ship Luxembourg Blackjack 1 S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Board of Managers (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Board of Managers think fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part)

similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Board of Managers think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Managers think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Board of Managers incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at forty-five thousand British Pounds (GBP 45,000.00) represented by forty-five thousand (45,000) shares of one British Pound (GBP 1.00) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of Shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of Shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by at least one class A manager (the "Class A Manager") and one class B manager (the "Class B Manager" and together referred to as the "Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.3 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has more than one Manager, one Class A Manager together with one Class B Manager;

10.2 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. Any Manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st of January and ends on the 31st of December each year.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg Law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and payment

The forty-five thousand (45,000) shares have been subscribed by "SHIP Luxco 1 S.à r.l.", prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of forty-five thousand British Pounds (GBP 45,000.00), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Fergal O'HANNRACHAIN, accountant, born on 27 November 1964 in Dublin, residing at 7 rue Tubis, L-2629 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class A Manager;
 - Mr. Desmond MITCHELL, company director, born in Wells (United Kingdom), on 24 August 1957, residing at 4 Allée des Charmes, L-1372 Luxembourg, as Class A Manager;
 - Mrs. Ailbhe JENNINGS, director, born on 27 March 1963 in Eireannach, Ireland, residing at 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager; and
 - Mr. Robin MARSHALL, director, born on 5 June 1970 in Paisley, UK, with professional address at Devonshire House, Mayfair Place, London, United Kingdom W1J 8AJ, as Class B Manager.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatre novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«SHIP Luxco 1 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B154678, ici représentée par Madame Linda Harroch, maître en droit, demeurant à Howald, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 4 novembre 2013.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et nom. Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de «Ship Luxembourg Blackjack 1 S.à r.l.» (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise en conformité avec ces Statuts - notamment l'article 13.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura

toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 de vendre, louer, échanger, de mettre ou de prendre en location et de disposer de tout bien immeuble ou meuble et/ou de la totalité ou d'une partie du fonds de commerce de la Société, pour toute contrepartie que le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant pour les actions, obligations ou autres titres, totalement ou partiellement libérés, de toute personne, ayant ou non (en totalité ou en partie) un objet similaire à celui de la Société; de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Conseil de Gérance estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.7 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Conseil de Gérance considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de quarante-cinq mille Livres Sterling (GBP 45.000,00), représenté par quarante-cinq mille (45.000) parts sociales, d'une valeur d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune (les "Parts Sociales"), ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par au moins un gérant de catégorie A (le «Gérant de Catégorie A») et un gérant de catégorie B (le «Gérant de Catégorie B», ensemble référencés comme étant les "Gérants") nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.3 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

10. Représentation de la Société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes son autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 En cas de pluralité de gérants, une Gérant de Catégorie A avec un Gérant de Catégorie B;

10.2 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'Article 11.

11. Agent des gérants. Tout Gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil de Gérance") sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg)

sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclue par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des associés.

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2 Comme prévu aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'Article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre chaque année.

15. Distribution des parts.

15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

16. Dissolution et liquidation. La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et Loi Luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

(a) un genre inclut tous les genres;

(b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;
 (c) une "personne" inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);

(d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

17.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

17.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et libération

«SHIP Luxco 1 S.à r.l.», prénommée, a souscrit l'ensemble des quarante-cinq mille (45.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de quarante-cinq mille Livre Sterling (GBP 45.000,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Fergal O'HANNRACHAIN, comptable, né le 27 novembre 1964 à Dublin, résidant au 7 rue Tubis, L-2629 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie A;

- Monsieur Desmond MITCHELL, company director, born in Wells (United Kingdom), on 24 August 1957, residing at 4 Allée des Charmes, L-1372 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie A;

- Madame Ailbhe JENNINGS, gérante de sociétés, née le 27 mars 1963 à Eireannach, Irlande, résidant au 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B; et

- Monsieur Robin MARSHALL, gérant de sociétés, né le 5 juin 1970 à Paisley, Grande Bretagne, ayant son adresse professionnelle à Devonshire House, Mayfair Place, Londres, Grande Bretagne, W1J 8AJ, en tant que Gérant de Catégorie B.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14444. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013156914/477.

(130192276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Cavesco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 181.494.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second of October.

Before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Mr Henri FISZER, dirigeant, born on 2nd November 1960 in Paris (France), residing at F-75019 Paris, 61, rue Manin;

2) Ms Elisheva Esther FISZER, student, born on 22nd January 1988 in New-York (USA), residing at IL- 62994 Tel AVIV-Zolcisti 9, Dira 6,

here represented by Mr Henri FISZER, aforementioned,

by virtue of a proxy given in Tel-Aviv on 18th October 2013;

3) Mr Michael David FISZER, student, born on 15th July 1983 in Haifa (Israel), residing at Il-64954 Tel Aviv, David Hamelech, 21,

here represented by Mr Henri FISZER, aforementioned,

by virtue of a proxy given in Tel-Aviv on 16th October.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a public limited liability company (société anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation.

Name, Duration, Registered office, Purpose

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name “CAVESCO S.A.” (the “Company”).

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests in any companies or enterprises, in Luxembourg and abroad, in any form whatsoever, by means of purchase, exchange or any other manner, as well as the management, the control and the exploitation of such ownership interests. The Company may also dispose of such ownership interests by means of sale, exchange or any other way.

The Company may borrow in any form, in particular by the issue of bonds, convertible or not, the subscription of bank loans or shareholders loans. The Company may grant loans, financial assistance, advances and guarantees to the companies in which it holds directly or indirectly an interest.

It may also acquire securities of any kind, cash deposits, treasury notes, and may perform any other form of investment among which shares, bonds, options or warrants. The Company may acquire them by purchase, subscription or any other manner, sell them and/or exchange them.

The Company may purchase and sell real estate properties or property rights, in the Grand Duchy of Luxembourg and/or abroad. The Company may also carry out any transaction related to real estate properties, or to property rights, including the direct or indirect acquisition of ownership interests in companies, in Luxembourg or/and abroad, whose main business purpose is the purchase, the development, the promotion, the sale, the management and/or the lease of real estate properties, or property rights.

The purpose of the Company is also the holding, the purchase, the exploitation, the management and the sale of intellectual properties of any kind, registered in Luxembourg or abroad, addition certificates and improvement patents, methods, processes, inventions, trademarks, licenses, know-outs as well as the full or partial franchise of any license of such intellectual properties.

The Company may carry out any activity such as industrial, commercial, financial, regarding movable or real estate properties, related directly or indirectly, fully or partially to its corporate purpose.

The Company may fulfill its corporate purpose directly or indirectly in its own name or on behalf of third parties, on its own or by partnership, carrying out all the transactions compatible with the enhancement of such a purpose, or of the purpose of the companies in which it holds an interest.

In general, the Company may take all measures of control and/or supervision and can carry out all the transactions that it considers useful for the fulfillment of its corporate purpose; it may also hold the office, remunerated or not, of member of the management board of other companies, in Luxembourg and abroad.

Corporate capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at forty thousand Euro (EUR 40,000.-), represented by forty (40) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, carrying one voting right in the general assembly.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company may repurchase its own shares under the conditions provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”).

The Company will recognize only one (1) holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

It is expressly provided that the ownership of each share representative of the subscribed share capital may be exercised either in full ownership or in usufruct by a shareholder nominated as the “usufructuary” and in bare ownership by another shareholder nominated as the “bare owner”.

The rights attached to the capacity of usufructuary and conferred by each share are determined as follows:

- overall rights in the Company,
- voting rights at ordinary and extraordinary general meetings,
- rights to dividends,
- preferential subscription rights in the case of an increase in capital.

The rights attached to the capacity of bare owner and conferred by each share are those determined by common law and, in particular, the right to the assets of a decrease of the share capital or of the liquidation of the Company.

The ownership of the usufruct or the bare ownership shall be realised and established as follows:

- If the shares are registered, by registration in the register of shareholders:
 - * in respect of the name of the usufructuary, the indication usufruct,
 - * in respect of the name of the bare owner, the indication bare owner;
- If the shares are bearer:
 - * by the mantle of the shares to be assigned to be bare owner
 - * by the coupons of the shares to be assigned to the usufructuary.

Management

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not to be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed three (3) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the provisions of the Law.

Art. 7. The board of directors shall choose from among its members one (1) chairman, and may choose from among its members one (1) vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two (2) directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by fax, or by any other similar mean of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax or any other mean of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, whose deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by fax or any other similar mean of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 8. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two (2) directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two (2) directors. In case the board of directors is composed of one (1) director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly, in accordance with article 60 of the Law. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 10. The Company will be bound in all circumstances vis-à-vis third parties by the joint signature of two directors or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound vis-à-vis third parties by the signature of the sole director.

Supervision of the Company

Art. 11. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

Shareholders' Meetings

Art. 12. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors.

The board of directors must convene the general meeting on request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 13. The annual General Meeting is held on the third Wednesday in the month of June at 2.00 p.m. at the Company's Registered Office, or at any other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one (1) vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax or by any similar mean of communication.

Except as otherwise required by Law or by the Articles, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, whose deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 14. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

Business year, Allocation of profits

Art. 15. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Company. On the net profit, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Dissolution, Liquidation

Art. 17. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 18. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Law.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin on the date of incorporation of the Company and will end on thirty-first December 2013.

Subscription and Payment

The previously mentioned appearing parties have subscribed to the shares created as follows:

- 1) Mr Henri FISZER, described above:
Twenty-eight (28) shares as full ownership
Twelve (12) shares as usufruct
 - 2) Ms Elisheva Esther FISZER, described above:
Six (6) shares as bar ownership
 - 3) Mr Michael David FISZER, described above:
Six (6) shares as bar ownership
- Total: Forty (40) shares

The shares have been fully paid up in cash, and as a result an amount of forty thousand Euros (EUR 40,000.-) is at the disposal of the Company, as verified by the acting notary who expressly confirms this.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Extraordinary general meeting

Here and now, the aforementioned persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of directors is set at three (3) and that of the auditors at one (1).
- 2) The following are appointed directors:
 - Mr Henri FISZER, aforementioned;
 - Mr Michael David FISZER, aforementioned;
 - Ms Aurore DULIEU, independant director, born in Mons (Belgique) on 17th May 1976, residing in L-6931 Mensdorf, 15, rue Wangert.
- 3) Is appointed auditor:
Mr Yves SCHMIT, comptable, born in Esch-sur-Alzette on 14th March 1972, residing professionally in L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
- 4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2013.
- 5) The registered office is fixed at L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the French text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Henri FISZER, dirigeant, né le 2 novembre 1960 à Paris (France), demeurant à F-75019 Paris, 61, rue Manin;
- 2) Madame Elisheva Esther FISZER, étudiante, née le 22 janvier 1988 à New-York (USA), demeurant à IL- 62994 Tel AVIV-Zolcisti 9, Dira 6,
ici représentée par Monsieur Henri FISZER, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Tel-Aviv, le 18 octobre 2013.
- 3) Monsieur Michael David FISZER, étudiant, né le 15 juillet 1983 à Haifa (Israel), demeurant à IL-64954 Tel Aviv, David Hamelech, 21;
ici représenté par Monsieur Henri FISZER, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Tel-Aviv, le 16 octobre 2013.

Les procurations signées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont décidé de constituer entre eux une société anonyme conformément aux statuts suivants:

Dénomination, Durée, Siège social, Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée «CAVESCO S.A.» (la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut acquérir toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et peut réaliser toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou de toutes autres manières, les vendre ou les échanger.

La Société peut acquérir et vendre des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que faire toutes les opérations liées à des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, ou de droits immobiliers.

La Société a également pour objet la détention, l'achat, la mise en valeur, l'exploitation et la vente de toutes propriétés intellectuelles luxembourgeoises et étrangères, certificats d'addition et brevets de perfectionnement, méthodes, procédés, inventions, marques de fabrique, franchises, moyens de fabrication et la concession de toutes licences totales ou partielles des dites propriétés intellectuelles.

En outre, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-) représenté par quarante (40) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

La Société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action au regard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droit aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit d'une réduction de capital ou de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante par inscription dans le registre des actionnaires:

- Si les actions sont nominatives:
 - * en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
 - * en regard du nom du nu-propriétaire de la mention nue-propriété.
- Si les actions sont au porteur:
 - * par le manteau des actions à attribuer au nu-propriétaire
 - * par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.

Administration, Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition

du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un (1) président et pourra également choisir parmi ses membres un (1) vice-président.

Il pourra également choisir un (1) secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux (2) administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, télécopie ou tout moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen similaire de communication, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux (2) administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, ce dernier signera ces documents.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 10. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par sa seule signature.

Surveillance de la Société

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 12. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentent tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration doit convoquer l'assemblée générale sur demande d'actionnaires représentant au moins un dixième au moins du capital social.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le troisième mercredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiées dans les avis de convocation.

Les quorums et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une (1) voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication, une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent en connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire les caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier de chaque et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales,

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Dissolution, Liquidation

Art. 17. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 18. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente et un décembre 2013.

Souscription et Libération

Les comparants prénommés ont souscrit aux actions créées comme suit:

- 1) Monsieur Henri FISZER, prénommé:
Vingt-huit (28) actions en pleine propriété
Douze (12) actions en usufruit
- 2) Madame Elisheva Esther FISZER, prénommée:
Six (6) actions en nue propriété
- 3) Monsieur Michael David FISZER, prénommé:
Six (6) actions en nue propriété

Les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de quarante mille euros (40.000,- Euros) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, prénommés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Henri FISZER, prénommé;
 - Monsieur Michael David FISZER, prénommé;
 - Madame Aurore DULIEU, administratrice indépendante, née à Mons (Belgique), le 17 mai 1976, demeurant à L-6931 Mensdorf, 15, rue Wangert.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
Monsieur Yves SCHMIT, comptable, né à Esch-sur-Alzette, le 14 mars 1972, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2013.
- 5) Le siège social est fixé à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

DONT ACTE, fait et passé à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande du même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. FISZER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 octobre 2013. LAC/2013/49193. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157177/494.

(130192927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Royal Hamilius-Bureaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 181.502.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Royal Hamilius S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et constituée le 22 octobre 2013 par un acte du notaire soussigné non encore publié, représentée par Maître Anna Hermelinski-Ayache, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 22 octobre 2013, (laquelle sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante a requis le notaire soussigné de dresser les statuts d'une société anonyme sous la dénomination Royal Hamilius-Bureaux S.A. qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et dénomination. Il est formé par les souscripteurs et par toutes les personnes qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de Royal Hamilius-Bureaux S.A. (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg («Luxembourg»). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par une décision du Conseil (tel que défini ci-après) ou, en cas d'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) par une décision de l'Administrateur Unique. Il pourra être transféré à tout autre endroit au Luxembourg par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) selon les modalités requises en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

2.2. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3. Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre ce siège social et l'étranger, se sont produits ou sont sur le point de se produire, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises par le Conseil ou, le cas échéant, par l'Administrateur Unique et seront portées à la connaissance du(des) Actionnaire(s) de la Société.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet.

4.1. La Société a pour objet (i) toutes opérations immobilières généralement quelconques et notamment l'achat, la vente, la réalisation, la mise en valeur, la promotion, la construction, l'appropriation, la transformation, l'exploitation, la gestion, la location, la conclusion de baux emphytéotiques ou tous autres droits réels et le lotissement de tous biens immeubles y compris tous immeubles à usage de commerce, d'habitation ou de bureaux ou de parkings, directement ou indirectement au travers de toute autre société ayant une activité immobilière, (ii) l'acquisition, la détention, la gestion et l'aliénation, sous quelque forme que ce soit, de participations, d'intérêts et de droits dans, et d'engagements des sociétés ou autres entités, entreprises ou investissements commerciaux luxembourgeois et étrangers, l'acquisition par l'achat, la souscription, la prise en charge ou de toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de créances, de titres obligataires, de certificats de dépôt et d'autres titres ou instruments financiers de quelque nature que ce soit, ou de tout type d'engagements assumés par des tiers, (iii) la détention, l'acquisition, l'aliénation, l'investissement de quelque manière que ce soit et (iv) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment des actifs mentionnés ci-dessus).

4.2. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et ce, dans tout type d'actifs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personne et peut exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales situées au Luxembourg ou à l'étranger.

4.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres obligataires, d'obligations et de certificats de créance et autres titres de créances de quelque nature que ce soit.

4.4. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non) ou d'autres formes de financement et prêter des fonds (y compris le produit des emprunts et/ou des émissions de titres de créance) à des sociétés ou d'autres entités ou

entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, ou toute autre société ou entité qu'elle jugerait appropriée.

4.5. La Société peut consentir des garanties ou des sûretés (y compris en amont ou latéralement) à des tiers afin de garantir ses propres obligations et engagements ainsi que les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entité qu'elle jugerait appropriée, et ce, généralement pour son propre profit ou au profit de ces entités. La Société pourra également nantir, céder, grever de charges ou créer des sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

4.6. D'une manière générale, elle peut prêter assistance de quelque manière que ce soit à des sociétés ou d'autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entité qu'elle jugerait appropriée, prendre des mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle estime utile à la réalisation et au développement de ses objets.

4.7. De manière générale, la Société peut avoir recours à toute technique et tout instrument en rapport avec l'un de ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris et ce, de manière non limitative, aux techniques et instruments conçus pour protéger la Société des risques de crédit, de taux de change, de taux d'intérêt et de tout autre risque.

4.8. Enfin, la Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, techniques et financières ou autres, directement ou indirectement liées dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit et émis est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trente et une (31) actions sans valeur nominale.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) selon les modalités requises pour la modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

5.3. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 6. Actions.

6.1. La Société peut avoir un actionnaire (l'«Actionnaire Unique») ou plusieurs actionnaires (les «Actionnaires»).

6.2. Les actions sont et resteront nominatives (actions nominatives).

6.3. Un registre de(des) (l')Actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre indiquera le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu tel qu'indiqué à la Société, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que le transfert d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

6.4. Les Actionnaires fournissent à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et annonces pourront être envoyées. À défaut d'indication spécifique, l'adresse inscrite dans le registre des actions pourra être utilisée par la Société. Les Actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse moyennant notification écrite à la Société.

6.5. A la demande écrite d'un Actionnaire, un certificat confirmant l'inscription de cet Actionnaire au registre des Actionnaires peut être émis. Les certificats ainsi émis auront la forme et porteront les mentions et numéros d'identification qui seront déterminés par le Conseil. Ces certificats seront signés manuellement ou par télécopie par deux membres du Conseil ou par le délégué du Conseil. Les certificats perdus, volés ou abîmés seront remplacés par la Société sur la base de preuves, d'engagements et d'indemnités jugés satisfaisants par la Société, étant entendu que les certificats abîmés devront être remis avant que de nouveaux certificats ne soient émis.

6.6. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs action(s) est(sont) détenue(s) de manière conjointe ou si la propriété de cette(ces) action(s) est contestée, toutes les personnes revendiquant un droit à cette(ces) action(s) doivent nommer un seul mandataire pour représenter cette(ces) action(s) envers la Société. À défaut de nommer ledit mandataire, les droits attachés à cette(ces) action(s) sont suspendus.

Art. 7. Transfert d'actions.

7.1. Le transfert d'actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de l'(des) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, ou conformément aux dispositions relatives à la cession de créances prévues par l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

7.2. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'autres instruments de transfert attestant du consentement du cédant et du cessionnaire jugés satisfaisants par la Société.

Art. 8. Assemblées des Actionnaires de la Société.

8.1. En cas de pluralité d'Actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée (Assemblée Générale) représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

8.2. En cas d'actionnaire unique, l'Actionnaire Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans les présents Statuts, tant que la Société n'a qu'un seul actionnaire, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs

exercés par l'Assemblée Générale sera considérée comme référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

8.3. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les avis de convocation à cette assemblée, le troisième jeudi du mois de mai à douze (12.00) heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

8.4. L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

8.5. D'autres assemblées des Actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et à l'heure indiqués dans les avis de convocation respectifs de l'assemblée.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations et avis de convocation.

9.1. L'Assemblée Générale sera convoquée par le Conseil ou le commissaire aux comptes, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée, au moins huit (8) jours avant l'assemblée, à chaque Actionnaire à l'adresse indiquée pour chacun dans le registre des Actionnaires. Cependant, si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalables.

9.2. Les délais de convocation et quorum prévus par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, sauf disposition contraire des Statuts.

9.3. Chaque action donne droit à une voix.

9.4. Sauf si la Loi ou les présents Statuts n'en disposent autrement, les décisions prises à une Assemblée Générale dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et ayant le droit de voter.

9.5. Un Actionnaire peut agir à toute Assemblée Générale en nommant comme mandataire une autre personne, actionnaire ou non, par écrit, que ce soit par lettre, télécopie ou courriel reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

9.6. Tout Actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou d'autres moyens similaires de communication grâce auxquels (i) les Actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et communiquer les unes avec les autres, (iii) l'assemblée est transmise de façon continue et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à cette assemblée.

Art. 10. Administration.

10.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration (le «Conseil») composé d'au moins trois (3) administrateurs, actionnaires ou non. Aussi longtemps que la Société a un Actionnaire Unique ou lorsque la Loi le permet, la Société peut être administrée par un administrateur unique (Administrateur Unique). Toutes les références faites au Conseil dans les présents Statuts seront considérées comme références à l'Administrateur Unique, s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.

10.2. L'(les) administrateur(s) sera(seront) élu(s) pour une période ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles.

10.3. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la «Personne Morale»), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51 bis de la Loi.

10.4. L'(les) administrateur(s) sera(seront) élu(s) par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'Assemblée Générale peut décider de nommer des administrateurs de deux classes différentes, à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B. Une telle classification d'administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

10.5. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé et ce, à tout moment, par décision de l'Assemblée Générale.

10.6. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, une Assemblée Générale devra rapidement être convoquée par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunions du Conseil.

11.1. Le Conseil doit nommer un président (le «Président») parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'Assemblée Générale ou des résolutions adoptées par l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommeront à la majorité simple un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question.

11.2. Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

11.3. Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de ladite réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil. Cet avis de convocation peut être remis par le secrétaire.

11.4. La réunion peut être valablement tenue sans avis de convocation écrit préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de l'ordre du jour de ladite réunion. Il peut être renoncé à la convocation écrite moyennant l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit, que ce soit par lettre, télécopie ou courriel reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur. Une convocation écrite séparée ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un lieu prévus dans un échéancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

11.5. Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en nommant par écrit, que ce soit par lettre, télécopie ou courriel reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire et ce, sans limitation quant au nombre de procurations que chaque administrateur peut accepter et voter, à condition toutefois qu'au moins deux membres soit soient présents en personne, soit assistent à ladite réunion par l'un des moyens de communication conforme aux exigences énoncées au paragraphe suivant.

11.6. Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen similaire de communication grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et communiquer les unes avec les autres, (iii) la réunion est transmise de façon continue et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par l'un de ces moyens de communication équivaudra à une participation en personne à ladite réunion. Une réunion du Conseil pourra être tenue uniquement par conférence téléphonique ou vidéoconférence.

11.7. Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à ladite réunion. En cas d'égalité des voix, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

11.8. Le Conseil peut également en toutes circonstances et à tout moment, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie ou courriel reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

11.9. Le présent article 11 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions de l'Administrateur Unique.

12.1. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil doivent être signés par le Président de ladite réunion ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé cette réunion ou par deux des administrateurs, et les résolutions adoptées par l'Administrateur Unique seront inscrites dans un registre tenu au siège social de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou deux des membres du Conseil, ou l'Administrateur Unique ou l'un des membres du Conseil d'Administration et le secrétaire.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil est doté des pouvoirs les plus étendus pour accomplir ou faire accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale relèvent de la compétence du Conseil.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière des affaires de la Société et de représentation de la Société dans la gestion de ces affaires à tout membre du Conseil ou à tout administrateur ou autre représentant, qui ne doivent pas nécessairement être membre du Conseil ou actionnaire, agissant chacun séparément. Ils peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le Conseil. Il peut également déléguer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, ne devant pas nécessairement être membre du Conseil ou actionnaire, ainsi que nommer et révoquer tous les dirigeants et employés et fixer leur rémunération.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers et ce, en toutes circonstances, par la signature individuelle de l'Administrateur Unique en cas d'Administrateur Unique et, en cas de Conseil, par la signature conjointe de deux des membres du Conseil, étant toutefois entendu que dans le cas où l'Assemblée Générale a nommé différentes classes d'administrateurs (à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B (y compris, par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par l'Administrateur Unique ou, le cas échéant, par le Conseil ou deux des administrateurs, ou, en cas de classes d'administrateurs,

par un administrateur de classe A et un administrateur de classe B agissant de concert (y compris par voie de représentation), mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Responsabilité des Administrateurs. L'(les) administrateur(s) n'est/ne sont pas tenu(s) personnellement responsable(s) des dettes de la Société. En tant que représentant(s) de la Société, il(s) est/sont responsable(s) de l'exécution de ses/leurs devoirs.

Art. 17. Conflit d'intérêts.

17.1 Aucun contrat ou aucune autre transaction conclu(e) entre la Société et une autre société ou entité ne sera affecté(e) ou invalidé(e) par le fait qu'un ou plusieurs administrateur(s) ou dirigeant(s) de la Société aurai(en)t un intérêt dans, ou serai(en)t administrateur(s), associé(s), dirigeant(s) ou employé(s) de cette autre société ou entité filiale ou affiliée de la Société.

17.2 Tout administrateur ou dirigeant de la Société, qui est administrateur, dirigeant ou employé d'une filiale ou d'une société affiliée avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne devra, en raison uniquement de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

17.3 Dans le cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une opération de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de cet intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette opération, et un rapport devra être fait sur cette opération et l'intérêt de cet administrateur dans celle-ci à l'Assemblée Générale suivante.

17.4 Si la Société a un Administrateur Unique, les opérations conclues entre la Société et l'Administrateur Unique et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à l'intérêt de la Société doivent être inscrites dans le registre des décisions.

17.5 Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre normal des affaires courantes de la Société et qui sont conclues à des conditions normales.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes.

18.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes. Le(s) commissaire(s) aux comptes sera(seront) élu(s) pour une période n'excédant pas six ans et sera(seront) rééligible(s).

18.2 Le(s) commissaire(s) aux comptes sera(seront) nommé(s) par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, sa(leur) rémunération et la durée de son(leur) mandat. Le(s) commissaire(s) aux comptes en fonction peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année, sauf pour le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Art. 20. Affectation des bénéfices.

20.1 Il est fait annuellement sur les bénéfices nets, un prélèvement de cinq pour cent (5%) affecté à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société, tel qu'indiqué à l'article 5 ci-dessus ou tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre.

20.2 L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant des bénéfices nets annuels.

20.3 Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés au lieu et à l'heure fixés par le Conseil. Le Conseil peut décider de verser des acomptes sur dividendes selon les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

20.4 Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire de ladite action, sera perdu pour celui-ci et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui sont détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 21. Dissolution et liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision adoptée par l'Assemblée Générale selon les modalités prévues en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

21.2 En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s) (pouvant être une(des) personne(s) physique(s) ou morale(s)) nommé(s) par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du(des) liquidateur(s).

21.3 Après règlement des dettes, charges et dépenses de liquidation, tout solde résultant de la liquidation sera payé aux porteurs d'actions de la Société.

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés, de temps à autre, par une Assemblée Générale extraordinaire selon les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Art. 23. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante déclare par les présentes qu'elle souscrit à trente et une (31) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l' Actionnaire à hauteur de 100% (cent pour cent) comme suit:

Royal Hamilius S.A. a souscrit à trente et une (31) actions pour un montant de trente et un mille euros (31.000 EUR) de sorte que le montant de trente et un mille euros (31.000 EUR) est mis à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été présentée au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à approximativement mille cent cinquante [1.150.-] EUR.

Résolutions de l'actionnaire

Le souscripteur Royal Hamilius S.A., préqualifié représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs de la Société pour une durée de six (6) ans:

- M. Thierry Behiels, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 11 décembre 1959, demeurant rue Colonel Montegnien 871 A, 1332 Rixensart, Belgique;

- M. Raffaele Guiducci, administrateur de sociétés, né à Lobbes le 25 octobre 1960, demeurant à rue de la Plagne 11, 6142 Leernes (Belgique)

- M. Hervé Bodin, administrateur de sociétés, né le 4 novembre 1970, demeurant à 69 rue de Sèvres, 92100 Boulogne Billancourt, France;

2. Mme Sandrine Pécriaux, née le 5 juin 1969 à Nivelles (Belgique), résidant au 78 rue de la Justice, 6200 Châtelet (Belgique), est nommée comme commissaire aux comptes de la Société pour une durée de six (6) ans;

3. les mandats d'administrateur et de commissaire aux comptes ainsi conférés sont exercés à titre gratuit, et

4. le siège social de la Société est établi au 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, représentée comme dit ci-dessus, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Hermelinski-Ayache et Molitor.

Enregistré à LUXEMBOURG A.C., le 28 octobre 2013. Relation LAC/2013/49018. Reçu soixante-quinze euros (75.-)

Le Receveur (signé): Thill.

Référence de publication: 2013157505/317.

(130193045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

MP & Silva Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 169.214.

In the year two thousand and thirteen.

On the eighth of November.

Before us the undersigned notary Henri BECK, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company MP & Silva Holding S.A., having its registered office at L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 169.214 (NIN 2012 2208 886),

incorporated by deed of the undersigned notary on the 5th of June 2012, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1681 of July 4, 2013,

having a corporate capital of one hundred thousand Euro (EUR 100.000.-), represented by one hundred (100) shares of one thousand Euro (EUR 1.000.-) each.

The meeting is presided by Mr. Max GALOWICH, lawyer, residing professionally at L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

who appoints himself as scrutineer and who elects as secretary Mrs. Lysiane SCHUMACKER, private employee, residing professionally at L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda

- 1.- Cancellation of the nominal value of the shares.
- 2.- Decision to change the number of existing shares and to fix the nominal value at one Euro (EUR 1.-) each.
- 3.- Statement that the corporate capital of one hundred thousand Euro (EUR 100.000.-) is therefore represented by one hundred thousand (100.000) shares of one Euro (EUR 1.-) each.
- 4.- Decision to create two classes of shares, so that the existing one hundred thousand (100.000) shares are divided into:
 - seventy-five thousand (75.000) class A ordinary shares and
 - twenty-five thousand (25.000) class B non-voting shares, conferring in case of distribution of profits the right to a preferential and cumulative dividend corresponding to five percent (5%) of their nominal value, without prejudice to any right which may be given to them in the distribution of any surplus profits, and a preferential right to the reimbursement of the contribution, without prejudice to any right which may be given to them in the distribution of liquidation proceeds.
- 5.- Allocation of the newly created class A and B shares to the existing shareholders in proportion to their participation in the corporate capital.
- 6.- Amendment of Article 5 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 5. Share capital. The corporate capital is set at ONE HUNDRED THOUSAND EURO (€ 100.000.-), represented by:

- seventy-five thousand (75.000) class A ordinary shares and
- twenty-five thousand (25.000) class B non-voting shares, conferring in case of distribution of profits the right to a preferential and cumulative dividend corresponding to five percent (5%) of their nominal value, without prejudice to any right which may be given to them in the distribution of any surplus profits, and a preferential right to the reimbursement of the contribution, without prejudice to any right which may be given to them in the distribution of liquidation proceeds.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

- 7.- Amendment of article 6 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 6. Transfer of shares. Transfer of Shares may be subject to restrictions in accordance with the provisions of any Shareholders Agreement.

The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder (s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Any Transfer of Shares either to an existing Shareholder or to a third party shall be subject to a pre-emptive right in favour of the other Shareholders (hereinafter the "Other Shareholders") in proportion to their respective shareholdings in accordance with these Articles.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to cancel the nominal value of the shares.

Second resolution

The meeting decides to change the number of existing shares and to fix the nominal value at one Euro (EUR 1.-) each.

Third resolution

The meeting states that the corporate capital of one hundred thousand Euro (EUR 100.000.-) is therefore represented by one hundred thousand (100.000) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

Fourth resolution

The meeting decides to create two classes of shares, so that the existing one hundred thousand (100.000) shares are divided into:

- seventy-five thousand (75.000) class A ordinary shares and
- twenty-five thousand (25.000) class B non-voting shares, conferring in case of distribution of profits the right to a preferential and cumulative dividend corresponding to five percent (5%) of their nominal value, without prejudice to any right which may be given to them in the distribution of any surplus profits, and a preferential right to the reimbursement of the contribution, without prejudice to any right which may be given to them in the distribution of liquidation proceeds.

Fifth resolution

The meeting decides to attribute the newly created class A and B shares to the existing shareholders in proportion to their participation in the corporate capital.

Sixth resolution

The meeting decides to amend article 5 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 5. Share capital.

The corporate capital is set at ONE HUNDRED THOUSAND EURO (€ 100.000.-), represented by:

- seventy-five thousand (75.000) class A ordinary shares and
- twenty-five thousand (25.000) class B non-voting shares, conferring in case of distribution of profits the right to a preferential and cumulative dividend corresponding to five percent (5%) of their nominal value, without prejudice to any right which may be given to them in the distribution of any surplus profits, and a preferential right to the reimbursement of the contribution, without prejudice to any right which may be given to them in the distribution of liquidation proceeds.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

Seventh resolution

The meeting decides to amend article 6 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 6. Transfer of shares. Transfer of Shares may be subject to restrictions in accordance with the provisions of any Shareholders Agreement.

The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder (s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Any Transfer of Shares either to an existing Shareholder or to a third party shall be subject to a pre-emptive right in favor of the other Shareholders (hereinafter the "Other Shareholders") in proportion to their respective shareholdings in accordance with these Articles.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize.

Le huit novembre.

Pardevant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société MP & Silva Holding S.A., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 169.214 (NIN 2012 2208 886),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 juin 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1681 du 4 juillet 2012,

ayant un capital social de cent mille Euros (EUR 100.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000.-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui se désigne lui-même comme scrutateur et qui choisit comme secrétaire Madame Lysiane SCHUMACKER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour

- 1.- Suppression de la valeur nominale des actions.
- 2.- Décision de modifier le nombre des actions existantes et de fixer la valeur nominale à un Euro (EUR 1.-) chacune.
- 3.- Constatation que le capital social de cent mille Euros (EUR 100.000.-) est désormais représenté par cent mille (100.000) actions d'un Euro (EUR 1.-) chacune.
- 4.- Décision de créer deux classes d'actions, de sorte que les cent mille (100.000) actions existantes sont représentées par:
 - soixante-quinze mille (75.000) actions ordinaires de classe A, et
 - vingt-cinq mille (25.000) actions de classe B sans droit de vote, conférant en cas de répartition des bénéfices, le droit à un dividende privilégié et récupérable correspondant à cinq pourcent (5%) de leur valeur nominale, sans préjudice du droit qui peut leur être accordé dans la répartition du surplus des bénéfices, et un droit privilégié au remboursement de l'apport, sans préjudice du droit qui peut leur être accordé dans la distribution du bénéfice de liquidation.
- 5.- Attribution des nouvelles actions créées de classes A et B aux actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social.
- 6.- Modification de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Capital Social.

Le capital social est fixé à CENT MILLE EUROS (€ 100.000.-), représenté par:

- soixante-quinze mille (75.000) actions ordinaires de classe A, et
- vingt-cinq mille (25.000) actions de classe B sans droit de vote, conférant en cas de répartition des bénéfices, le droit à un dividende privilégié et récupérable correspondant à cinq pourcent (5%) de leur valeur nominale, sans préjudice du droit qui peut leur être accordé dans la répartition du surplus des bénéfices, et un droit privilégié au remboursement de l'apport, sans préjudice du droit qui peut leur être accordé dans la distribution du bénéfice de liquidation.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

- 7.- Modification de l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Transfert des Actions. Une cession d'Actions peut être soumise à restrictions conformément aux stipulations de tout Pacte d'Actionnaires.

Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Tout transfert d'actions que ce soit à un Actionnaire actuel ou à un tiers sera sujet à un droit de préemption en faveur des autres Actionnaires (ci-après les "Autres Actionnaires") en proportion de leurs participations respectives conformément aux présents Statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le nombre des actions existantes et de fixer la valeur nominale à un Euro (EUR 1.-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée générale constate que le capital social de cent mille Euros (EUR 100.000.-) est désormais représenté par cent mille (100.000) actions d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de créer deux classes d'actions, de sorte que les cent mille (100.000) actions existantes sont représentées par:

- soixante-quinze mille (75.000) actions ordinaires de classe A, et
- vingt-cinq mille (25.000) actions de classe B sans droit de vote, conférant en cas de répartition des bénéfices, le droit à un dividende privilégié et récupérable correspondant à cinq pourcent (5%) de leur valeur nominale, sans préjudice du droit qui peut leur être accordé dans la répartition du surplus des bénéfices, et un droit privilégié au remboursement de l'apport, sans préjudice du droit qui peut leur être accordé dans la distribution du bénéfice de liquidation.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'attribuer les nouvelles actions créées de classes A et B aux actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Capital Social.

Le capital social est fixé à CENT MILLE EUROS (€ 100.000.-), représenté par:

- soixante-quinze mille (75.000) actions ordinaires de classe A, et
- vingt-cinq mille (25.000) actions de classe B sans droit de vote, conférant en cas de répartition des bénéfices, le droit à un dividende privilégié et récupérable correspondant à cinq pourcent (5%) de leur valeur nominale, sans préjudice du droit qui peut leur être accordé dans la répartition du surplus des bénéfices, et un droit privilégié au remboursement de l'apport, sans préjudice du droit qui peut leur être accordé dans la distribution du bénéfice de liquidation.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Transfert des Actions. Une cession d'Actions peut être soumise à restrictions conformément aux stipulations de tout Pacte d'Actionnaires.

Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Tout transfert d'actions que ce soit à un Actionnaire actuel ou à un tiers sera sujet à un droit de préemption en faveur des autres Actionnaires (ci-après les "Autres Actionnaires") en proportion de leurs participations respectives conformément aux présents Statuts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GALOWICH, L. SCHUMACKER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 12 novembre 2013. Relation: ECH/2013/2079. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158714/241.

(130194661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

**LSREF3 Lagoon GP, Société à responsabilité limitée,
(anc. LSREF3 Lux Investments I S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 181.540.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of November,

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Mr. Gianpiero Saggi, employee, professionally residing in Luxembourg,

acting as the authorized attorney of Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B91.796 (the Sole Shareholder),

being the holder of all the 100 (one hundred) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, representing 100% (one hundred per cent) of the share capital of LSREF3 Lux Investments I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, and in process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the Company),

by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

1. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed capital of the Company, which is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each;

2. that the purpose of the resolutions is the following:

(i) to waive the convening notice of the general meeting; and

(ii) to change the Company's name and subsequently amend article 4 of the Company's articles of association.

3. After due consideration of the above, the Sole Shareholder resolves to adopt the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented, the Sole Shareholder waives any convening notice requirements of the present general meeting, declaring having full knowledge of the purpose of the resolutions to be adopted, which have been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to (i) change the Company's name into "LSREF3 Lagoon GP" and subsequently (ii) amend article 4 of the Company's articles of association so that article 4 shall henceforth be read as follows in its English version:

" **Art. 4.** The Company will have the name of "LSREF3 Lagoon GP"."

Statement - Costs

The notary executing this deed confirms that these articles of association comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company, as a result of the present deed is approximately evaluated at one thousand two hundred euro (EUR 1.200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, known to the notary by her surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douzième jour du mois de novembre,

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

M. Gianpiero Saddi, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de représentant de Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B91.796 (l'Associé Unique),

étant le détenteur de toutes les 100 (cent) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant 100% (cent pourcent) du capital social de LSREF3 Lux Investments I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentaire restera annexée aux présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

1. que l'Associé Unique représente tout le capital émis et souscrit, qui est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. que l'objet des résolutions est le suivant:

(i) renonciation aux formalités de convocation de l'assemblée générale; et

(ii) changement du nom de la Société et en conséquence, modifier l'article 4 des statuts de la Société pour y refléter le changement de nom de la Société.

3. Après avoir consciencieusement revu ce qui précède, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Associé Unique décide de renoncer à toutes formalités de convocation de l'assemblée générale et déclare avoir pleine connaissance de l'objectif des résolutions à prendre, qui lui ont été communiquées en avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de (i) changer le nom de la Société en «LSREF3 Lagoon GP» et en conséquence, (ii) modifier l'article 4 des statuts de la Société, de sorte que cet article aura désormais la teneur suivante dans la version française des statuts:

« **Art. 4.** La société est dénommée «LSREF3 Lagoon GP».»

Evaluation des frais

Le notaire soussigné confirme que ces statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que l'Associé Unique a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Le document ayant été lu au mandataire de l'Associé Unique, connue du notaire par ses, nom, prénom, état civil et résidence, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 novembre 2013. Relation: LAC/2013/51447. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159457/109.

(130195891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Isoflam S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4150 Esch-sur-Alzette, 8, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 133.827.

L'an deux mil treize, le quatre octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de:

1. Monsieur Domingos GONCALVES SOARES, employé, né le 11 mai 1972 à Esch-sur-Alzette, demeurant au 8, rue de l'Industrie, L-4150 Esch-sur-Alzette, propriétaire de cent vingt-cinq (125) parts sociales; et

2. Madame Sandra Raquel MAIA CORREIRA, ouvrière, née le 6 septembre 1977 à Caracas (République bolivarienne du Venezuela), demeurant au 8, rue de l'Industrie, L-4150 Esch-sur-Alzette, propriétaire de trois cent soixante-quinze (375) parts sociales,

en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé en date du 20 septembre 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparants, agissant comme ci-avant, ont déclaré être les seuls et uniques associés (ci-après «les Associés»), représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée «ISOFLAM S.à r.l.» établie et ayant son siège social à L-4150 Esch-sur-Alzette, 8, rue de l'Industrie, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 16 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2959 du 19 décembre 2007,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 133.827 (la «Société»).

Les Associés, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les points contenus dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Extension de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société;

2. Nomination de Monsieur José CONTENTE DUARTE, né le 19 mars 1958 à Almagreira (Portugal), demeurant au 24, rue de Kopstal, L-8284 Kehlen en tant que gérant technique spécialisé comme «Charpentier-Couvreur-Ferblantier» de la Société;

3. Modification du pouvoir de signature de la Société.

Les Associés, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les Associés décident d'élargir l'objet social en incluant les activités de «Charpentier-Couvreur-Ferblantier» et, par conséquent, modifient l'article 4 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 4.** La Société a pour objet:

- les travaux d'asphaltage et de bitumage;
- Les activités de charpenterie, couvreur et ferblanterie.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.»

Deuxième résolution

Les Associés nomment, avec effet immédiat, Monsieur José CONTENTE DUARTE, né le 19 mars 1958 à Almagreira (Portugal), demeurant au 24, rue de Kopstal, L-8284 Kehlen en tant que gérant technique de la Société pour une durée indéterminée.

Troisième résolution:

Suite à la résolution précédente, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants, avec pouvoir de délégation réciproque.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement mille euros (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 08/10/2013. Relation: LAC/2013/45737. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 19/11/2013.

Référence de publication: 2013160102/63.

(130196839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Astragal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 10, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 39.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ASTRAGAL S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013165907/11.

(130203157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Remich Holding I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 245.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.479.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Référence de publication: 2013166260/11.

(130203212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.
